

**Réunion du directoire des formations et de l'insertion professionnelle
du 22 juin 2017 — 14 h 30 - 17 heures**

COMPTE RENDU

Participants : M. Aziz BENLARBI-DELAÏ, M. Fabrice BÉTHUEL, M. Boris DOVAL, Mme Hélène DUMONTET, M. Olivier FOURMAUX, Mme Myriam GORSSE, M. Philippe GUIBERT, M. Marc HÉLIER, Mme Christine LACLEF, Mme Clémence MAGNIEN, M. Fabrice MINOLETTI, Mme Véronique PATIN, M. Olivier PLUCHERY, Mme Patricia SERRADAS, M. Christian SIMON.

Excusés : Mme Chloé BERTOLUS, Mme Sabine BOTTIN-ROUSSEAU, Mme Isabelle BROCHERIOU, Mme Claire COLONNA, M. Philippe D'ARCO, M. Emmanuel FOURNIER, Mme Claude JOLIVALT, M. Christophe LÉCUYER, M. Sami MUSTAPHA, M. Fabrice PICON.

Prise de notes en séance et rédaction du compte rendu : Mme Patricia SERRADAS.

L'ordre du jour de cette huitième réunion du directoire des formations et de l'insertion professionnelle était le suivant :

- Approbation du compte rendu de la réunion précédente ;
- Réflexion sur la manière de comptabiliser les services d'enseignement des enseignants-chercheurs : conclusions ;
- Première réflexion sur les thèmes des ateliers formation du projet de la faculté des sciences et d'ingénierie ;
- Document de synthèse des travaux sur l'évaluation des étudiants et ses modalités : critiques et remarques ;
- Dates des prochaines réunions du directoire des formations et de l'insertion professionnelle ;
- Prochain ordre du jour et questions diverses.

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu de la réunion du 22 mai 2017 a été approuvé à l'unanimité des présents. Le responsable du directoire rappelle, à cette occasion, que les comptes rendus sont accessibles sur le site général de l'UPMC à tous les personnels présents dans l'annuaire.

Réflexion sur la manière de comptabiliser les services d'enseignement des enseignants-chercheurs : conclusions¹

Le responsable du directoire a rappelé ce qui a été présenté à la séance du 22 mai 2017 : l'idée serait de remplacer les 192 heures annuelles par 20 ECTS par enseignant-chercheur pour pouvoir travailler différemment sur le contenu pédagogique. Cela n'est pas si original que cela, car il existe déjà des mises en œuvre analogues ailleurs (Canada, États-Unis). Un intervenant se demande d'ailleurs si cette idée ne traduit pas une volonté délibérée pour réduire des coûts, alors que cela n'est pas l'objectif recherché.

¹ Suite de la discussion commencée dans le compte rendu de la séance du directoire du 22 mai 2017

Un autre intervenant doute du changement véritable que pourrait induire cette nouvelle pratique qui, pour lui, n'est qu'une autre façon de comptabiliser en ECTS à la place de « l'heure d'équivalent TD ». Il apparaît que cette pratique va plus loin en introduisant la notion de responsabilité d'ECTS, donc de cours et/ou de TD et/ou de TP ou d'autres modalités d'enseignement. Il pourrait être opportun, dans ce contexte, d'ouvrir la possibilité d'être candidats à la prime d'initiative pédagogique à ceux qui investissent sur le futur pendant la période de transition.

Il est aussi question d'homogénéiser les pratiques entre les UFR (par exemple, certains enseignements tels que les stages sont comptabilisés dans certaines UFR et pas dans d'autres). C'est important, mais c'est indépendant du fait de compter en ECTS.

Par ailleurs, lorsque les étudiants partent étudier à l'étranger, ils sont parfois surpris par le nombre réduit d'heures d'enseignement comparé à celui de l'UPMC, ce qui leur permet de développer davantage d'autonomie et n'est possible que dans un système basé sur une comptabilisation des ECTS ou des cours, et non sur celle des heures effectuées en présence des étudiants.

En conclusion partielle, on retiendra que la question soulevée est pertinente. Mais des réserves sont exprimées avec des réactions mitigées. Le projet est intéressant, mais à regarder de plus près et demande à être approfondi. Il faudrait déjà commencer par faire un état de l'art de ce qui se passe ailleurs, à l'étranger (Europe, Amérique du Nord ou Asie).

Première réflexion sur les thèmes des ateliers formation du projet de la faculté des sciences et d'ingénierie

Processus l'offre de formation - bilan

Le projet va s'appuyer sur le bilan de la Licence, sur celui du projet d'établissement 2014-2018, et sur les dossiers d'autoévaluation des diplômes. Ceux-ci seront à remettre au HCERES avant le 21 septembre 2017.

Processus offre de formation - Projet 2019-23

Des ateliers de cadrage du projet des formations de Sorbonne Université (UPMC Paris-Sorbonne) se déroulent en juin 2017. Le dépôt des dossiers pour le projet est à prévoir pour le premier semestre 2018.

Le projet de l'offre de formation sera élaboré pour l'automne 2017 : une fiche de présentation de chacune des formations sera remplie pour le HCERES (2 pages par mention) et une maquette plus complète sera rédigée (elle est demandée par l'université pour s'assurer, entre autres, que le nombre d'enseignants-chercheurs impliqués est suffisant, pour évaluer le coût du projet et s'assurer qu'il est couvert par des ressources existantes ou probables, pour expliquer le contenu des futures formations aux étudiants...).

L'UPMC est passé en mode d'accréditation avec pour formations cibles les mentions. Des parcours types pourront maintenant être ouverts ou fermés, sans l'autorisation du Ministère, mais sous réserve de l'accord des conseils de l'université. L'accréditation donnera ainsi plus de liberté aux responsables des formations. Par ailleurs, les co-accréditations seront possibles. Ce mode de travail offre de souplesse, plus d'autonomie, mais confère aussi plus de responsabilités. Enfin, il devrait être possible, l'an prochain, de faire afficher les parcours types sur le site « Trouver mon master ».

Calendrier du cadrage de l'offre de formation en Sciences et Ingénierie de SU

Quatre ateliers de deux séances de deux heures, traitant chacun d'un thème, sont programmés en juin 2017. Un retour du directoire sur certaines des questions abordées serait souhaité, dans la mesure du possible, par la vice-présidente Formation et insertion professionnelle. Les thèmes qui vont être traités sont les suivants :

- Atelier 1 : Offre de formation en Master ;
- Atelier 2 : Offre de formation en Licence ;
- Atelier 3 : Socle commun et organisation du L1 ;
- Atelier 4 : Intégration et orientation en Licence.

Le principe des ateliers est de proposer un cadrage commun partagé et une discussion aussi large que possible avec tous les acteurs. Puis, les départements de formation et les UFR prendront la suite des travaux pour élaborer les contenus.

Premiers retours du directoire : atelier 1 « Offre de formation en Master »

Cet atelier est terminé. Les sujets abordés au cours des discussions ont été, entre autres, les suivants :

- Internationalisation des formations ;
- Formation tout au long de la vie ;
- Lien avec la recherche ;
- Pluridisciplinarité ;
- Partenariats ;
- Insertion professionnelle.

- Internationalisation des formations

En ce qui concerne l'internationalisation des formations, l'objectif est de poursuivre les partenariats internationaux, de développer la mobilité sortante sous différentes formes : académique, stages en laboratoire ou dans des entreprises à l'étranger, et par la mise en œuvre de modalités favorisant la mobilité (comme le suivi d'unités d'enseignement à distance). Il s'agit aussi de sensibiliser les étudiants à l'international (localement, en les mêlant à des étudiants étrangers, en les faisant travailler sur des articles en anglais, des comptes rendus ou des présentations en anglais, etc.).

Le directoire pose la question de l'année de césure. Cette question ne semble pas avoir été abordée dans l'atelier. Il serait intéressant de l'ajouter. L'année de césure devient généralisée pour les écoles d'ingénieurs. Dans celles-ci, il faut passer six mois à l'étranger d'une manière ou d'une autre (stage par exemple), et cela fait partie du diplôme. Si on appliquait cela pour nos diplômés, cela pourrait résoudre en grande partie la question de l'internationalisation des formations.

Les formations à l'UPMC sont-elles déficitaires en mobilité sortante et/ou entrante ? Elles le sont a priori dans les deux cas. Le Parlement européen se préoccupe de ce point et a fait préparer un rapport sur les conditions d'admission des étudiants dans l'enseignement supérieur dans différents pays, qu'il est très intéressant de connaître pour savoir quels sont les freins à la mobilité ([voir http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2014/529057/IPOL-CULT_ET\(2014\)529057\(SUM01\)_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2014/529057/IPOL-CULT_ET(2014)529057(SUM01)_FR.pdf)).

Les étudiants ont cependant peur de perdre du temps dans une mobilité et encore davantage les étudiants de deuxième année de master.

Le frein principal est financier, point qui n'a pas été beaucoup abordé en atelier master (c'est compliqué pour les étudiants étrangers, mais aussi pour les sortants). Peut-on envisager des aides ? Serge Fdida viendra nous parler, le vendredi 13 octobre 2017, entre autres des aides qui existent pour la mobilité sortante des étudiants. Le directoire trouve que c'est une bonne idée d'aller dans ce sens.

L'idée de s'appuyer sur le service des langues est intéressante, mais il ne dispose pas forcément des ressources nécessaires. De plus, à Paris-Sorbonne, l'internationalisation n'est pas forcément en anglais, sachant que la langue scientifique à l'UPMC reste l'anglais depuis le L1.

Enfin, pour développer les partenariats internationaux, on pourra envisager de poursuivre la mise en place de « co-diplômes ».

- Formation tout au long de la vie (FTLV)

Il faut, d'emblée, bien comprendre que la formation tout au long de la vie regroupe la formation initiale (FI) et la formation continue (FC). La vice-présidence Formation et insertion professionnelle souhaiterait que les mentions définissent, dans leurs programmes, des blocs de compétences certifiants, cumulables pour la délivrance d'un diplôme national

Par ailleurs, on ne sait pas bien fidéliser les étudiants jusqu'à présent : ceux-ci suivent une formation initiale à l'UPMC, mais ne reviennent pas souvent en formation continue, sauf en médecine où celle-ci est obligatoire.

Il faut rappeler ici que la formation continue pourrait apporter des ressources complémentaires à l'université (avec un marché de 32 milliards d'euros au niveau national). Les gouvernements qui se sont succédé souhaiteraient que les universités jouent un rôle plus important dans ce domaine. Plusieurs cas sont envisageables et forcément différents : celui d'une personne en reconversion, celui d'une personne au chômage (pouvant bénéficier d'un financement spécifique pour suivre des études débouchant sur un diplôme) en formation longue, ou celui des stagiaires venant d'une entreprise (industrie ou services) en formation courte. Les besoins exprimés et les objectifs poursuivis sont nécessairement différents.

Concernant les blocs de compétence, couvrent-ils les mêmes compétences que celles qui sont visées par les entreprises dans des stages courts de formation continue ? Cela n'est pas assuré.

Il est certain que l'UPMC peut proposer aussi des formations continues pour les entreprises, sur mesure et sur des courtes durées. On sera probablement obligé de proposer les deux types d'offres, des formations continues courtes pour certaines entreprises et des formations par blocs pour les autres types de demandes.

Il y a aussi l'idée aussi de valoriser en formation continue des techniques originales et un savoir-faire qui existent dans les laboratoires. Mais, dans les laboratoires de biologie, par exemple, on contribue plus à des formations continues de l'Inserm qu'à celles de l'université. Le responsable du directoire suggère d'inviter Alain Gonzalez, directeur de la formation continue de l'UPMC pour approfondir ces questions.

Par ailleurs, il y a nécessité d'une reconnaissance de cette activité de formation continue dans les carrières des enseignants-chercheurs. Un possible décompte dans les tableaux de service est une question centrale.

Les membres du directoire sont peu convaincus de l'idée d'utiliser des blocs de compétence de master pour accueillir et former des stagiaires extérieurs venant des entreprises. Cela serait peut-être possible dans un nombre limité de domaines, mais pas de manière générale. Enfin, concernant d'éventuels cours du soir, ils pensent que l'université se retrouverait en concurrence directe avec le CNAM, mais avec moins d'expérience et de moyens pour ce type de formations.

Néanmoins, mélanger professionnels et étudiants peut être très positif pour les étudiants en termes de maturité. La mixité n'est pas à craindre, sauf si les professionnels n'ont pas les pré-requis indispensables. Il conviendrait de faire un état des lieux, d'analyser la concurrence et de savoir comment l'université se situe par rapport aux autres établissements.

- Lien recherche et autonomie

L'objectif est d'intensifier les liens entre formation et recherche et d'en diversifier les formes et modalités. On peut penser aux stages de terrain ou à des séjours expérimentaux dans les stations marines ou encore dans la nouvelle plateforme d'ingénierie expérimentale de Saint-Cyr-l'École, stages ou séjours qui conduisent à développer le travail en autonomie et à réduire la part des enseignements traditionnels. Les études de cas industriels sans obligation de résultat (mais avec un tuteur académique et une obligation de moyens) sont également à développer, comme cela s'est fait avec succès à l'UPMC dans une formation sur la qualité de l'eau.

Les formations de master ne constituent pas des points critiques, car leurs activités de formation sont déjà très en lien avec la recherche. Pour proposer des projets d'étudiants en laboratoire, qui ne sont pas des stages, il existe à la DGFIP un modèle approprié de convention.

Si des difficultés subsistent pour placer les étudiants de M1 en stage, on peut envisager de leur faire faire un projet industriel, solution possible pour valider les ECTS correspondants, à condition d'avoir des partenaires fiables.

- Mutualiser les enseignements, mixer les publics

Il s'agit d'intégrer les différentes modalités de formation dans l'offre de formation comme l'apprentissage, ce qui suppose une compatibilité d'emploi du temps pour une mutualisation entre apprentissage et formation initiale. C'est a priori compliqué. Mais le master de chimie a rendu tous ses parcours types ouverts à l'apprentissage en adoptant un rythme de 3 jours à l'université, 2 jours en entreprise.

C'est valorisant de mixer les publics (apprentis et formation initiale), mais la facilité de mise en œuvre de cette approche dépend beaucoup des modalités d'enseignement, et s'il faut dupliquer un groupe de TD, on ne fera pas d'économie.

- Partenariats

Il est important de poursuivre une politique de partenariats en dépit des difficultés rencontrées momentanément avec un partenaire parisien réunissant 26 établissements « d'excellence ».

L'établissement d'une convention de partenariat ne pose pas de problème particulier. On ne sait pas tout faire à l'université, donc il est naturel de rechercher ailleurs des compétences complémentaires pour encourager la pluridisciplinarité, à condition d'avoir un bon équilibre dans les échanges.

On peut donner l'exemple du parcours type de planétologie : le fait d'avoir des étudiants venant d'autres universités permet d'avoir un nombre suffisant d'étudiants inscrits dans cette formation et de l'ouvrir.

Il suffit, pour cela, que l'affichage soit clair et objectif.

- Insertion professionnelle

Il est nécessaire de poursuivre la préparation à l'insertion professionnelle au cœur de la formation. La bibliothèque intervient régulièrement en insertion professionnelle en master, par des approches documentaires et l'emploi de ressources en ligne, de manière complémentaire au SOI.

- Pluridisciplinarité

Un soutien a été réaffirmé au développement des parcours interdisciplinaires. Il est souhaitable de développer des unités d'enseignement transversales, et d'en prévoir l'intégration dans les maquettes. Ainsi, des besoins en formation de management sont clairement apparus.

- Organisation

Sur le site « Trouver mon master », l'UPMC souffre d'un défaut de visibilité, car on y trouve bien nos très larges mentions, mais pas les parcours types qu'elles regroupent. L'identification de ces parcours types n'est pas aisée. De l'extérieur, on ne perçoit pas la variété des compétences proposées dans ces mentions. On peut citer comme exemples le cas de l'écologie dans la mention « Sciences de l'Univers, environnement, écologie » ou celui des systèmes complexes dans la mention de « Physique et applications ».

Certains de nos parcours types, non visibles sur ce site dans les pages de l'UPMC, apparaissent comme des mentions très visibles dans d'autres établissements, alors qu'ils relèvent d'une organisation partagée avec l'UPMC, et d'un unique responsable de département de formation. Pour remédier à cela, l'ancienne mention de master « Sciences de l'Univers, environnement, écologie », par exemple, va être déclinée prochainement selon quatre mentions, mais avec un unique responsable. C'est un affichage fort.

Il ne faut pas le généraliser, car il pourrait y avoir le risque de vider de leurs étudiants certains parcours types, moins à la mode. Cette possibilité de scission apparente (mais non effective) demande à être utilisée avec beaucoup de précautions. Par exemple, l'affichage est clair actuellement en biologie et ne nécessite pas de tels changements. Mais ne faut pas se les interdire, si un parcours type a peu de visibilité dans l'offre nationale, par rapport à la présentation qu'en font nos partenaires ou d'autres universités.

- Maquette

Dans la conception des maquettes, il faudra veiller à ne pas multiplier le nombre des unités d'enseignement. Les recommandations déjà en vigueur dans le contrat 2014-2018 s'appliqueront à nouveau pour les parcours types :

- Pour un effectif d'inscrits à l'UPMC inférieur à 20 étudiants, on se limitera à 30 ECTS maximum par semestre, ce qui correspond à 5 unités d'enseignement de 6 ECTS ;
- Entre 20-50 étudiants, 60 ECTS maximum ;
- Entre 50-75 étudiants, 90 ECTS maximum ;
- Et au-delà de 75 étudiants inscrits, 120 ECTS maximum.

Document de synthèse des travaux sur l'évaluation des étudiants et ses modalités : critiques et remarques (sous réserve)

Le responsable du directoire laisse du temps pour lire ce document de synthèse. Il attend des retours par courrier électronique jusqu'à la fin juin. Ce document sera soumis à nouveau au directoire le 19 juillet 2017 pour approbation.

Dates des prochaines réunions du directoire

- Le 14 septembre 2017, de 14 h 30 à 17 heures ;
- Le 13 octobre 2017, de 14 h 30 à 17 heures ;
- Le 9 novembre 2017, de 14 h 30 à 17 heures.

Le responsable du directoire rappelle la clôture du directoire en décembre 2017.

Prochain ordre du jour

- Approbation du CR de la précédente réunion.
- Suite des réflexions sur les thèmes des ateliers formation du projet de la faculté des sciences et ingénierie.
- Discussion sur les liens entre recherche et formation à l'occasion du « *1st European learning & teaching forum* » de l'EUA - 28 au 29 septembre 2017 à l'UPMC (centre de conférence international).

Questions diverses

À la suite des ateliers « formation » du projet de licence, une question d'actualité a été posée concernant le contenu du socle commun en première année de licence et la part importante qu'auraient les mathématiques dans ce socle commun pour tous les étudiants, quelle que soit leur orientation ultérieure. Des points de vue divergents ont été exprimés à cette occasion.

Fin de la réunion à 17 heures